

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20240807_P_112
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article
L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-
Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil
Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations
du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de le Délinquance

**Objet : Signature d'une convention avec le collège « Roger Ruel » de Saint Didier en
Velay pour permettre le passage des enfants de l'accueil de loisirs « Les Galarés »
par le collège « Roger Ruel » afin de se rendre directement à l'accueil de loisirs de
façon à éviter la route pour l'année scolaire 2024/2025.**

Le Président,

N° 20240807_P_112

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

**Collège Roger Ruel
7 Les Sagnes
43140 Saint Didier en Velay**

Pour permettre aux enfants de l'accueil de loisirs « Les
Galarés » le passage par le collège « Roger Ruel » afin de se
rendre directement à l'accueil de loisirs.

Date : Année scolaire 2024/2025

Lieu : Collège Roger Ruel

Participants : Enfants et équipes d'animation de l'accueil de
loisirs « Les Galarés »

Montant : A titre gracieux

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 7 Aout 2024

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240807-20240807_P_112-AU
Reçu le 19/09/2024